

Procès verbal
Saison 2026-2027

**ENSEMBLE de
PV N° 776 du
29 Octobre 2026**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 27 OCTOBRE 2026

PROCES-VERBAL N° 776

TRESORERIE

FORFAITS

Du 19/10/2026 au 25/10/2026

FORFAIT GENERAL FOOT A 11

AMENDE 90€

SENIOR D5	E	551520	LAUZES FC 3	FG (SUITE 3 FORFAITS)
-----------	---	--------	-------------	-----------------------

FORFAIT MATCH

AMENDE 32€

U17 D3 / PHASE 1	A	580990	PONTCHARRA AS 1
U17 D3/ PHASE 1	K	553368	ENT. EFDE ECBF LIERS 2
U15 A 8 / PHASE 1	C	523348	MANIVAL E.S. 3

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U15 A11

AMENDE 93€

COUPE ISERE U15 A 11 PIERRE DUBOIS	534262	RUY MONTCEAU US 1
COUPE ISERE U15 A 11 PIERRE DUBOIS	553348	ASCOL FOOT 38 1
COUPE ISERE U15 A 11 PIERRE DUBOIS	553891	ENT. FORMAFoot FCB 1
COUPE ISERE U15 A 11 PIERRE DUBOIS	560144	VIRIEU VALONDRAS FC 1
CHALLENGE U15 A DOMINGUEZ	515122	ENT GONCELIN PIERRE 2

MODIFICATION FMI

MODIFICATION FMI ERREURS CARTONS

AMENDE 25€

Match	80023983	
Club :	VALLEE DE L'HIEU 38 1 - 581969	25 €
Arbitre :	QUESSADA Anael 2545086175	25 €

Match	55735571	
Club:	THODURE U.S 1 - 515121	25 €
Club:	VALLEE GRESSE FC 1 - 545698	25 €
Arbitre :	RICHARD Alex 2544080596	25 €

Match	56121296	
Club :	TURCS DE GRENOBLE 1- 581009	25 €
Arbitre :	VERNOTTE Arnaud 2548187386	25 €

FMI MANQUANTES

AMENDE 75€

Du 19/10/2026 au 25/10/2026

Voir PV FMI n° 776

CLUBS NON A JOUR DE LEUR TRESORERIE

1^{ère} relance sur relevé-club n°2 du 1^{er} octobre 2026

533557	GRENOBLE DAUPHINE	538651	FLACHERES US
544456	FC2A (prélèvement impayé)	564975	FUTSAL St MARCELLIN
848046	RIVOIS FUTSAL OLYMP.		

Mise en demeure sur reste dû saison 2025/2026

615032	METROPOLITAINS FC
--------	-------------------

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

POUR INFORMATION : SI VOUS UTILISEZ LES ADRESSES E-MAIL DES COMMISSIONS, IL EST INUTILE DE FAIRE UNE COPIE AU DISTRICT. UN TRANSFERT EST FAIT AUTOMATIQUEMENT.

E-MAILS COMMISSIONS	
APPEL	APPEL@ISERE.FFF.FR
ARBITRES	ARBITRES@ISERE.FFF.FR
DELEGATIONS	DELEGATIONS@ISERE.FFF.FR
DISCIPLINE	DISCIPLINE@ISERE.FFF.FR
FOOT ENTREPRISE	FOOT-ENTREPRISE@ISERE.FFF.FR
FUTSAL	FUTSAL@ISERE.FFF.FR
REGLEMENTS	REGLEMENTS@ISERE.FFF.FR
SPORTIVE	SPORTIVE@ISERE.FFF.FR
STATUT ARBITRAGE	STATUTSARBITRAGE@ISERE.FFF.FR
TERRAINS	TERRAINS@ISERE.FFF.FR
FEMININES	FEMININES@ISERE.FFF.FR
ETHIQUE ET PREVENTION	ETHIQUE@ISERE.FFF.FR

AUTRES E-MAILS	
DISTRICT	DISTRICT@ISERE.FFF.FR
PRESIDENT	HERVE.GIROUD-GARAMPON@ISERE.FFF.FR
VICE-PRESIDENT DELEGUE	JMLOSA@ISERE.FFF.FR
TRESORIER	TBARATIER@ISERE.FFF.FR
COMPTABILITE	COMPTABILITE@ISERE.FFF.FR
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	EDAROCHA@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	TBARTOLINI@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	MBENLAHRACHE@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	DCAZANOVE@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	JHUGONNARD@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL EN ARBITRAGE	HBENELHADJ@ISERE.FFF.FR



COMMISSION APPEL

Mardi 27 octobre 2026 à 18h00

Procès-Verbal N°776

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : SCARPA Vincent, BLANC Aline, ROBERT Jean Luc, TRUWANT Thierry, THOMET Jean, BONNARD Christophe, FRANZIN Didier, MAZZOLENI Laurent, VAILLANT Franck - représentant de la commission des arbitres, FERNANDES Carlos, MOUMJID El Mostafa.

Excusé(e)s: BERTHELET Éric, BRAULT Annie.

Note aux clubs

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS DES CLUBS OU AUTRES

GONCELIN (515122) : Pour votre courrier d'appel concernant l'amende de 75 euros pour F.M.I non faite, après contrôle la commission F.M.I a reconnu une erreur et a annulé l'amende. Votre appel devient donc caduc, il n'y a pas de dossier d'appel ouvert.

COTE ST ANDRE (544455) : Courrier nous demandant la présence du responsable technique du club en remplacement du président initialement convoqué pour les auditions du mardi 3 novembre 2026 dans le cadre du dossier 26/27-06A et du mardi 17 novembre 2026 dans le cadre du dossier 26/27-09A. Nous vous donnons notre accord pour ce remplacement. Réponse vous a été donnée par mail.

LCA FOOT 38 (553299) : Information pour l'audition du mardi 27 octobre 2026 en visio avec la ligue LAURAFoot. Nous avons bien pris note de votre courrier.

CESSIEU (515256) : Appel disciplinaire

CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

DOSSIER 26/27-12D : CESSIEU 1 / UNIFoot 2, senior, D5, poule E, match n°79362382, du dimanche 20 septembre 2026.

Appel du club de **CESSIEU (515256)** en date du mardi 27 octobre 2026 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du mardi 20 octobre 2026 dans son dossier n°26 / 02 / 10, notifiées au club et aux intéressés le jeudi 22 octobre 2026 et parues au P.V n°775 le jeudi 22 octobre 2026.

APPEL RECEVABLE

Et

Appel du comité directeur à titre principal en date du mardi 27 octobre 2026 des décisions de la commission départementale de discipline lors de sa réunion du mardi 20 octobre 2026 dans son dossier n°26 / 02 / 10, notifiées au club et aux intéressés le jeudi 22 octobre 2026 et parues au P.V n°775 de jeudi 22 octobre 2026.

APPEL RECEVABLE

L'audition aura lieu le **mardi 24 novembre 2026 à 18h30** au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V

Le président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V

La secrétaire de séance

Aline BLANC



COMMISSION DES ARBITRES

REUNION DU MARDI 27/10/2026 à 18h30

Procès-Verbal N°776

PRESIDENT : LAZAMI Fouad

PRESENTS :

SABATINO Joseph– BOUAZIZ Djamel - CHAARI Hassen -

EXCUSES :

LALO Aboubakar - THEVENIN Cyril -VAGNEUX Luc - DEHMANI Monia - AKYUREK Mikail - SPARAPANO Patrick - SAID OMAR Rayan- MORE Claude - SOZET Jean-Louis - ABELA Stéphane - TANI Christophe - HUERTAS Pierre - KODJADJANIAN Jean Marie.

CTDA - BEN EL HADJ Hakim

MOTION DE REMERCIEMENTS

Le CTDA et la CDA tiennent à remercier sincèrement et chaleureusement le club d'**Estrablin** pour l'accueil et le prêt de leurs installations lors la formation d'arbitres (FIA) de ce mois d'octobre.

Une attention particulière à notre ami Hubert MINETTO qui se dévoue sans compter pour la cause de l'arbitrage !

C'était un vrai plaisir d'échanger avec lui et de partager certaines valeurs.

Un grand MERCI à vous !

A L'ATTENTION DES ARBITRES

La CDA rappelle qu'il est formellement interdit de diffuser des informations sur une rencontre que vous allez arbitrer ou déjà officiée sur les réseaux sociaux. Tout comportement déviant fera l'objet d'une convocation devant la CDA.

OUVERTURE D'ENQUETES

SEMAINE DU 19 AU 25 OCTOBRE 2026

L. D. (2520353478) : match n°79361358 ; SENIOR D5 POULE C ; BATIE DIVISIN US 2 /AVENIERES O.
1 du 25/10/2026

- L. D. (2519432613) : match n°79362407 ; SENIOR D5 POULE D ; MEYRIE FC 1 / FLACHERES US 1 du 25/10/2026

- L. D (2519432613) : match n°79979408 ; COUPE ISERE U15 PIERRE DUBOIS ; ENT ECBF EFDE 1 / MURETTE US 2 du 24/10/2026

OUVERTURE/FERMETURE ENQUETES

- B. K. Courrier reçu, transmis au responsable. Merci de nous faire parvenir comme demandé les justificatifs pour vos absences sous peine de sanctions.

- F. M : Certificat médical reçu suite à votre absence. Transmis au responsable concerné

RAPPEL IMPORTANT AUX ARBITRES

A compter de la saison 2026-2027

PAIEMENT DES ARBITRES et OBSERVATEURS

- **Péréquation** : elle est applicable aux catégories Seniors Masculins de la D1 à la D4 ainsi qu'aux U19 D1, U17 D1 et U15 D1. Le montant correspondant est imputé sur le compte des clubs au cours du mois suivant.
- **Autres catégories** : pour toutes les autres catégories, à l'exception des coupes (hors finales), les frais d'arbitrage sont réglés directement par le District et imputés sur le compte des clubs au cours du mois suivant
- **Date des règlements arbitres et observateurs** : l'ensemble des paiements effectués par le District intervient à compter du 20 du mois pour les matchs qu'ils ont effectués au cours du mois précédent.
- **Coupes (hors finales)** : les frais d'arbitrage sont réglés le jour du match, à parts égales entre les deux clubs, sur présentation du reçu de frais d'arbitrage.

Vous ne devez donc plus demander de paiement aux clubs pour les matchs de championnat. Vous n'aurez pas à faire de fiches de frais que pour les **matchs de Coupe (hors finales)**.

Vous êtes invités à envoyer le plus rapidement possible par mail à comptabilite@isere.fff.fr votre RIB (**pour eux qui ne l'ont pas encore fait ou ayant changé de banque depuis la saison dernière**)

RELEVÉ CASE RAPPORT ARBITRE NON COCHÉE SUR LA FMI

SEMAINE DU 12 AU 18 OCTOBRE 2026

MATCH N°56122173 – SENIOR D3 POULE A – GIERES US 2 / SUD ISERE FC 1 du 18/10/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. VRIGNON Pascal licence N°2543139526

MATCH N°56122491 – SENIOR D3 POULE B – MURETTE US 2 / CHARVIEU CHAV FC 2 du 18/10/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. PERRET Christophe licence N°1425337153

MATCH N°56122666 – SENIOR D3 POULE D – LIERS FC 1 / MOS3R FC 3 du 18/10/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. LAGUEU KEMGANG Guy licence N°9603626764

MATCH N°56123426 – SENIOR D4 POULE D – VALLEE DE L'HIEU 38 2 / VALLEE BLEU BOUVESSE 1 du 18/10/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. CABARET Yves licence N°2544359616

MATCH N°80023983 – COUPE U17 CREDIT AGRICOLE – VALLEE DE L'HIEU 38 1 / GJBL 1 du 17/10/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. QUESSADA Anaël licence N°2545086175

MATCH N°80023986 – COUPE U17 CREDIT AGRICOLE – CREMIEU FC 1 / GP VEZER HUERT DOLOM 2 du 17/10/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. LAJOINIE David licence N°2519432613

MATCH N°80024022 – COUPE U17 CREDIT AGRICOLE – NORD DAUPHINE O. 1 / O. VILLEFONTAINE 1 du 17/10/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. LUCHINI Corentin licence N°2545539272

MATCH N°55817382 – U15 D1 PHASE UNIQUE POULE UNIQUE – DEUX ROCHERS FC 1 / GJ BALMES LAUZES 1 du 17/10/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. TERZEG Mohamed Iyed, Jeune Arbitre District, licence N°2548450733

MATCH N°56123850 - SENIOR D4 POULE E – EYZIN ST SORLIN FC 1 / UNIFOOT 1 du 20/09/2026

Amende 25€ à l'arbitre officiel de la rencontre M. JALLAMION Olivier licence n°2529414154

DESIGNATEURS CDA

Nom	Catégorie	Téléphone
BOUAZIZ Djamel	Seniors	06 21 31 09 49
CHAARI Hassen	Jeunes	06 46 41 36 44
VAGNEUX Luc	Futsal	06 30 34 44 39
THEVENIN Cyril	Accompagnant administratif (conseils et aide à la rédaction des rapports...)	06 07 23 89 63

**Indisponibilité du désignateur jeunes Hassen CHAARI du 7 novembre au 22 novembre inclus.
En cas d'urgence, joindre le désignateur seniors Djamel BOUAZIZ (06 21 31 09 49)**

TUTORAT RECU

Les désignations et centralisation des tutorats sont assurées par Rayan SAID OMAR

POESY J. par BRIOUA M. 4/4

COURRIERS DES CLUBS - COMMISSIONS - DIVERS

Tous les courriers émanant des officiels d'équipe des clubs doivent être adressés sous l'adresse et insigne desdits clubs pour être traités. Merci de respecter cette consigne.

COMMISSION APPEL : Lu et noté

GF38 ASSOCIATION : Lu et noté.

LAURAFoot ARBITRES : Lu et noté

FC SAINT ANDRE : Nécessaire a été fait.

US LA BÂTIE DIVISIN : Lu et noté. Enquête en cours.

US JARRIE CHAMP : motion de satisfactions aux arbitres BEDAR N et RAVET J-M pour la qualité de leur arbitrage. Remerciements.

CUENOT R : remerciements pour l'organisation de la réunion des observateurs

Demande d'arbitre :

Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitre, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division...et envoyées dans les délais réglementaires (au moins 2 semaines)

Courrier AM S. CHEYSSIEU : Match ASC Inter Agnin – Cheyssieu. Senior D5 du 01 /11/ 2026.

Courrier GROUPEMENT JEUNES BALMES LAUZES :

- Match U17D3 AS DOMARIN1/GJBL1 du 31/10/26
- Match U17D3 GJBL1/AS DOMARIN1 du 21/11/26

Courrier FC VALLEE DE LA GRESSE :

- Match U17D3 : Pont de Claix - FCVG 2 du 07/11/26
- Match U17D3 : Eybens 3 - FCVG 2 du 14/11/26

Courrier de SP VOUREY : Match U17 D3 Poule D Deux Rochers FC 2 / Vourey SP 1 du 14/11/26

Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités

COURRIERS DES ARBITRES

ATANGANA PA : Re-transmis au service compétent.

BEDAR N. : Lu et noté

BERRACHED A. : Lu et noté. Espérant que la grille des frais d'arbitrage est bien comprise.

BOUCHOUCHA K. : Merci de nous faire parvenir comme demandé les justificatifs pour absences

BOUMENDJEL H. : Transmis au désignateur concerné

BOUVIER A. : Lu et noté. Transmis au responsable concerné

BUI-VIET-LINH R. : Lu et noté

FOFANA M. : Lu et noté. Transmis au responsable concerné

GUINAND M. : CM reçu. Lu et noté. Bon rétablissement

L'HUILLIER : Lu et noté. Bon rétablissement

LAJOINIE D. : Transmis à la commission compétente

MONTANA D : Lu et noté. Transmis au désignateur concerné

OMIR F. : Lu et noté. Transmis au désignateur concerné

TERZEG I. : Lu et noté

VERNOTTE A. : Transmis à la commission compétente

STAGE DE RATTRAPAGE DU 11 NOVEMBRE 2026.

Stage de rattrapage du mercredi 11 novembre 2026 de 7h30 à 17h30 au district de l'Isère à Sassenage.

RDV 7h15 Test physique au stade synthétique du complexe sportif Paul Vieux-Melchior 2 rue Pierre de Coubertin 38360 Sassenage puis AG au district.

Les arbitres absents au stage du début saison du samedi 5 septembre 2026 ou les arbitres ayant échoué au test physique TAISA (obligation de réaliser 24 ou 30 répétitions selon sa catégorie) ou n'ayant pas effectué le test pour diverses raisons auront **l'obligation d'être présents**.

Uniquement les arbitres ayant échoué au TAISA ou n'ayant pas effectué leur test pour diverses raisons et participé à l'AG du 5 septembre 2026 pourront quitter le stage de rattrapage après la réalisation de leur test physique.

AGENDA DES EVENEMENTS DE LA CDA

STAGES DES ARBITRES

- Stage de début de saison (futsal) le 12 septembre de 8h à 12h au district à Sassenage
- Stage de rattrapage (foot à 11) le mercredi 11 novembre 2026 de 7h30 à 17h30 au district à Sassenage
- Stage de mi-saison - 9 janvier 2027 de 8h à 12 **D1/D2/AA**
- Stage de mi-saison - 9 janvier 2027 de 13h30 à 17h30 **Jeunes + D3**
- Stage de mi-saison - 10 janvier 2027 de 8h à 12 **D4/D5**
- Stage des observateurs (dates à définir début de saison et mi-saison)
- Débriefing d'un trio arbitral (date à définir) D1/D2/AA/Observateurs

FORMATIONS D'AUXILIAIRES ARBITRES DE LA SAISON 2026/2027 :

- 12 septembre 2026 au district à Sassenage
- 19 septembre 2026 au club d'Estrablin
- 26 septembre 2027 au club de l'Isle d'Abeau

FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE (FIA) DE LA SAISON 2026/2027 :

- 10/17/24 octobre 2026 au club d'Estrablin
- 9/16/23 janvier 2027 au district à Sassenage
- 23/24/25 février 2027 au club de Chatte
- 27 mars et 3/10 avril 2027 au club de Crolles

Président

LAZAMI Fouad

ATTENTION**LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON****L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 27 octobre 2026 à 18H

Procès-Verbal N°776

Président : DUTCKOWSKI Yohan,
Présents : DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec en tête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2026-2027.

Courrier :

- Cheyssieu : lu et noté
- Commission des règlements : lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.
Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 31 OCTOBRE ET 1^{ER} NOVEMBRE 2026

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U19 D2 POULE B	ST MARCELLIN	FORMAFOOT	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB ST MARCELLIN
SENIORS D5 POULE G	AGNIN	CHEYSSIEU	BEJUIT ANDRE	FRAIS AU CLUB CHEYSSIEU



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 27 octobre 2026 à 18h00

Procès-Verbal N° 776

Président
Présent

: M. Mallet
: Laurie Strappazon ; Marc Mallet ; André Gal ; Mounir Akalai

COMPTE RENDU D'AUDITION

Match U17D3 entre ENT ASG CAG et DEUX ROCHERS

La commission le mardi 20 octobre 2026 à 18h15 a reçu les personnes du club de ENT ASG CAG et regrette l'absence non excusée du club de DEUX ROCHERS

Après lecture du courrier que l'éducateur de DEUX ROCHERS a adressé à son club, la Présidente de ENT ASG CAG nous donne son point de vue et les actions qu'elle a menées. Le jeune en question, non licencié au club n'étant plus venu au stade depuis cette date la commission clos ce dossier

La commission transmet le dossier à la commission de discipline pour sanctionner l'éducateur de DEUX ROCHERS, Mr ABOU Hatim licence N°2545591533 de 2 matchs de suspension pour absence à audition

RECIDIVE CLUBS

Saison 2025-2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
E.S MISTRAL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 SEPTEMBRE 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
REVENTIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 Octobre 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
US SASSENAGE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 Janvier 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ST MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Février 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC PONT DE CLAIX

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Février 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC 2 ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 MARS 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC CHIRENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 MARS 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ISLE D'ABEAU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 MARS 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST SIMEON DE BRESSIEUX SP

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC VALLEE DE LA GRESSE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S BEAUVOIR ROYAS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S CASSOLARD PASSAGEOIS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
C.A GONCELIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C VALLEE DU GUIERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O. ST MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 26 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O.C EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 09 Juin 2027

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
A.S DOMARIN(U17-1) ; FC SAINT MARTIN D'HERES (U15-4) ; FC SAINT MARTIN D'HERES U17-1) ; U.O PORTUGAL (Seniors 1) ; F.C PONT DE CLAIX (U15-1) ; O ST MARCELLIN (U19-1) ; C.A GONCELIN (Seniors 1) ; NOYAREY F.C (U15-1) ; GJ PAYSVOIRONNAIS-CROSSEY (U15-1) ; 2ROCHERS F.C (U19-2)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2027

Saison 2025-2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 29 Septembre 2027

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro 776 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes NON RECUES

ASCOL - BIZONNES- BOURGOIN ASP- CASSOLARD PASSAGEOIS- CHIRENS - COTE ST ANDRE- CVL38- DOLOMIEU- ECHIROLLES- ENT FOOT ETANGS- ESTRABLIN- EYZIN ST SORLIN- FARAMANS- FC2A- ISLE D'ABEAU- L.C.A FOOT 38- MANIVAL- MISTRAL GRENOBLE- NIVOLAS- NOYAREY- PONT DE CLAIX- RUY MONTCEAU- SASSENAGE- SEYSSINET- ST ANTOINE- ST LATTIER- ST MAURICE EXIL AM.L- THODURE U.S- TIGNIEU- TOUR ST CLAIR- TULLINS- UO PORTUGAL - VALLEE BLEUE- VALLEE DE L'HIEU - VALLEE DU GUIERS- VERSOUD- VILLEFONTAINE- VILLENEUVE GRENOBLE- VOREPPE-

Liste reçue NON VALIDÉE : ST ANDRE LE GAZ



COMMISSION FEMININES

Réunion du 26 OCTOBRE 2026

PV n° 776

Présents : Jacques Issartel Diane Applanat Laurie Strappazon, Christian Bayle, Elodie Diaparra

Excusée : Allison Poinard,

Courriers : ST ALBIN DE VAULSERRE, ISERE REGLEMENTS, HAUT BUGEY,

Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr

- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes : **catégorie, niveau, poule, date et numéro du match**

Sans toutes ces informations, aucune demande ne sera traitée.

(Tout mail non adressé à la commission féminine ne sera pas traité non plus)

33-3 – Procédure de changement d'horaire

Pendant la « période verte » : Jusqu'au vendredi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la « période orange » : A compter du samedi 0h00 et jusqu'au lundi 23h59, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Féminines.

Pendant la « période rouge » : La semaine du match, à partir du mardi 00h00 sur décision de la Commission Féminines au vu d'un motif sérieux et motivé.

- **En cas de problème avec la FMI**, vous devez appeler :
Mr Marc MALLET (Commission FMI) tel :06 52 97 94 37

Noel du Futsal U6-U9 et U10-U11

Le Noël du futsal féminin aura lieu le 12 décembre, lieux à définir.
Inscription sur google form.

CHAMPIONNAT U13 F A 8

Temps de jeu : 2 X 35 min

4 quarts temps de 17min 30 sec avec une pause coaching de 2 min. Puis un mi-temps de 5 min.

Le calendrier sera en ligne dans la semaine. Première journée programmée au 7 novembre.

- J1 : 7 novembre 2026
- J2 : 14 novembre 2026
- J3 : 21 novembre 2026
- J4 : 28 novembre 2026
- J5 : 5 décembre 2026
- J6 : 12 décembre 2026
- J7 : 30 janvier 2027
- J8 : 6 mars 2027
- J9 : 13 mars 2027
- J10 : 3 avril 2027
- J11 : 10 avril 2027
- J12 : 1er mai 2027
- J13 : 22 mai 2027
- J14 : 29 mai 2027

Poule A : Eybens, FCVH, 2 Rochers, FCBJ, Estrablin, FFNI, GUC1, Crolles
Poule B : GUC 2, Eybens 2, A Brion, ESSM, Echirolles, La Rochette, Moirans.

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Temps de jeu : 2 X 40 min

Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
Samedi 15 H	Dimanche	Samedi 12 H 30 – 17 H	Samedi 10 H 30 – 12 H	Dimanche 10 H 30 – 15 H 30

Inscription équipes en 2ème phase :
VIRIEU VALONDRAS, EYBENS 2

CHAMPIONNAT U18 F A 8

Temps de jeu : 2 X 40 min

Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
Samedi	Dimanche	Samedi	Samedi	Dimanche
16 H		12 H 30 – 18 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30

CHAMPIONNAT U18 F A 11

Ce championnat étant un interdistrict, c'est le ***règlement de la LAURAFoot*** qui est appliqué :

- Attention au ***Carton Blanc***
- **Temps de jeu :** 2 X 45 min

Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
Samedi	Dimanche	Samedi	Samedi	Dimanche
	13 H	12 H 30 – 15 H	14 h 30 – 17 h 30	10 H – 12 H 30

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

Temps de jeu : 2 X 45 min

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Temps de jeu : 2 X 45 min

Type de Match et catégorie		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Journée de Championnat (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H 30	12 H 30	12 H 30	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H
	Plage horaire autorisée pour le club recevant Senior F à 8 et à 11	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H
Journée de Coupe (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H	12 H	12 H	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H

33-2 – Heures officielles nocturnes : *l'heure officielle est fixée à 20h00 en Championnat et en Coupe*

INFOS

Article 6 de la Charte d’Ethique et de Déontologie du Football de la FFF

« Le Football ne tient nullement compte de considérations politiques, religieuses, idéologiques ou syndicales de ses acteurs. Par leur intégration au sein du monde du Football, ceux-ci acceptent d’adhérer à ce principe et s’engagent à ne jamais utiliser le Football à ces fins-là, chacun devant faire preuve de tolérance à l’égard d’autrui. Un terrain de football, un stade, un gymnase, ne sont pas des lieux d’expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l’égalité, la fraternité, l’impartialité, l’apprentissage du respect de l’arbitre, de soi-même et celui d’autrui. Il incombe aux instances d’assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément à l’article 1er des Statuts de la FFF. »

Article 1 des Statuts de la FFF

*« (...) A ce double titre, sont interdits, à l’occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci : - tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, - **tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale**, - tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande, - toute forme d’incivilité.*

*Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l’objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. **Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées.** (...) »*

Le Président de la FFF, M. Philippe DIALLO, a rédigé un courrier daté du 20 décembre 2023 concernant le principe de neutralité. Les arbitres sont tenus d’appliquer strictement ces directives.

Cela concerne notamment l’obligation d’obtenir une autorisation de la Commission fédérale médicale pour porter des équipements ou vêtements susceptibles de détourner le principe de neutralité « sous prétexte médical ». En l’absence de cette autorisation, et si le joueur refuse de retirer l’équipement en question, celui-ci ne peut pas participer à la rencontre.

Bien entendu, une telle décision ne doit intervenir qu’en dernier recours, après une phase de dialogue pédagogique entre l’arbitre et le joueur.

Par ailleurs, le Président de la LAURA Foot, M. Pascal PARENT, a proposé lors du conseil de Ligue du 30 novembre 2024 « d’admettre le port des collants entre le 1er novembre et le 28/29 février en cas de grand froid, sous réserve de l’accord exprès de l’arbitre ».

La loi 4 rappelle que l’équipement de base d’un(e) joueur(se) est :

- un maillot avec des manches ;
- un short ;
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l’extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu’il couvre ;

- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate et d'une taille appropriée pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes. Il incombe aux joueurs de porter des protège-tibias adéquats et d'une taille appropriée ;
- des chaussures.

En conséquence, en dehors de ces équipements, les arbitres ne peuvent tolérer des vêtements non prévus par la loi 4 (style bandeau, cache oreilles ou cou...) qui peuvent être un danger par la sécurité des joueurs en cas de tirage.

RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

FOOT LOISIRS

Les clubs désirants s'inscrire dans cette catégorie peuvent le faire par mail à la Commission féminine.

Jacques Issartel / Président
P : 06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 27 octobre 2026 à 18h00

Procès-Verbal N° 776

Président : M. MALLET

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le lundi 14H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs du 19/10/2026 au 25/10/2026)

Coupe Isère A 11 Pierre DUBOIS
Coupe Isère A 11 Pierre DUBOIS

Poule Unique
Poule Unique

EYBENS OC 3
ASCOL FOOT 38 1

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

RAPPEL TRES IMPORTANT POUR LES CATEGORIES U12 ET U13

La commission rappelle à tous les Président de clubs ainsi qu'aux éducateurs de cette catégorie que les joueurs qui commencent les rencontres doivent avoir des maillots numérotés de 1 à 8 et que les autres joueurs ne doivent en aucun cas avoir « n'a pas participé » en face de leurs noms sur la feuille de match informatisée puisque tous les joueurs doivent avoir le même temps de jeu

Que se passerait-il si un joueur qui est noté n'a pas participé se réveille la nuit avec un mal de tête suite à un choc ?

EXTRAIT DE LA CIRCULAIRE FFF SUR LE CONTROLE DES LICENCES

Auparavant, lorsque les licences étaient générées sous format papier, la Ligue ne les délivrait pas tant qu'elles n'étaient pas validées,

Aujourd'hui, dans la mesure où les licences sont dématérialisées, elles sont visibles des clubs même lorsqu'elles n'ont pas encore été validées par la Ligue.

Que faut-il faire le jour du match en cas de licence « non active » ou « non validée » ?

L'intéressé peut participer à la rencontre aux risques et périls du club, sans qu'il soit besoin qu'il présente une pièce d'identité et un certificat médical. **L'arbitre n'a pas à interdire la participation du Joueur.**

En d'autres termes, c'est au club de prendre la responsabilité d'aligner ou non le joueur.

- soit le club sait que le dossier du joueur est complet mais qu'il n'a pas encore été traité par la Ligue. Le club peut alors choisir d'aligner le joueur **dès lors qu'il est certain qu'il remplit les conditions de qualification et de participation à la rencontre.**

- soit le club sait que le dossier du joueur n'est pas complet ou à tout le moins a un doute à ce sujet. Si le club décide malgré tout d'aligner le joueur, il prend le risque que le joueur soit inscrit sur la feuille de match sans remplir les conditions de qualification et/ou de participation et devra alors assumer les éventuelles conséquences de son choix (perte du match par pénalité suite à des réserves ou une réclamation du club adverse).

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez de nouveaux documents

Comment créer ou modifier son compte ?

Comment installer la FMI sur la tablette

Comment faire la FMI le jour du match jusqu'au coup de sifflet

Comment poser les réserves d'avant match

Comment réaliser les signatures d'avant match

Que faire dès la fin du match

Comment transmettre la FMI après le match

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match **soit joué, non joué ou arrêté.**

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille du match et seulement par le club recevant**

Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Nouvelle version FMI WebAPP

<https://fmi-core.fff.fr> (n'apparaissent que les matchs à domicile)

<https://fmi-core-compo.fff.fr>

Pour les matchs du dimanche

Préparation jusqu'au samedi 20h

Pour le club recevant : récupération des rencontres et des données entre le samedi 20 h et le dimanche 08H 00

H-50 minutes par le club recevant :

Ouverture de l'application FMI

Validation de la composition d'équipe par le dirigeant responsable ou le capitaine

H-45 minutes

Vérification, ajustement et validation de l'équipes du club visiteur par le dirigeant responsable ou le capitaine

H-40 minutes

Prise en main de la tablette par l'arbitre central

- Vérifie et complète si besoin les officiels et/ou bénévoles ayant des fonctions sur cette rencontre
- Choisit un mot de passe
- Valide les infos arbitre

H-35 minutes

- Vérification des licences par les capitaines (sur la tablette)
- Dépôt éventuel des réserves d'avant match
- Signatures d'avant match et consignes aux capitaines

H-30 minutes

- Echauffement des équipes et des officiels, le capitaine peut donner les consignes de l'arbitre pendant l'échauffement

H-10 minutes

- Rappel des équipes aux vestiaires

H-7 minutes

Appel et vérification d'identité des joueurs des 2 équipes par l'arbitre central et les capitaines (sur la tablette) Avec l'onglet contrôle des licences

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain. La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 27 octobre 2026 à 19h00

Procès-Verbaux N° 776

Président
Membres

: Patrick MONIER
: Janick LOUIS, Loïc TROITSKY, Farid EL MASSOUDI,

.....
CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

**RAPPEL : LA COMMISSION RAPPELLE QUE TOUT COURRIEL DOIT ÊTRE ENVOYÉ
À PARTIR DE L'ADRESSE MAIL OFFICIELLE DU CLUB (<n° fédéral>@laurafoot.net).**

- 27. St-Martin d'Hères : lu, noté.
- 28. FC Oisans : lu, noté.
- 29. Poisat : lu, noté.
- 30. St-Georges-de-Commiers : lu, noté.
- 31. Mistral FC vs St-Marcellin : lu, noté. Accords des équipes et de la CFSE.
- 32. St-Martin d'Hères : lu, noté.
- 33, 34, 35. Mistral FC : lus, notés.
- 36. Deux Rochers : lu, noté.

CORRESPONDANTS

Liste des correspondants CFSE 2026-2027 : bientôt accessible sur le site. À ce jour, liste des correspondants 2025-2026.

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Thierry BARATIER, 07.66.77.41.44, tbaratier@isere.fff.fr

FMI : Marc MALLET, 06.52.97.94.37, ethique@isere.fff.fr

Lien pour informations sur la FMI : <https://isere.fff.fr/documents/?cid=87>

Ville de Grenoble : Gaylord CAVAGNA, 04.38.24.13.23, sport-planification@grenoble.fr

Toute annulation de match programmé à Bachelard doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble.

ADDITIF CORRESPONDANTS

Correspondants

Deux Rochers : Jordan MANGIONE, 06.44.33.62.25

Mistral FC : Jean-Serge LEMAIRE, 07.61.98.87.65

Monestier-de-Clermont : Ilyes SAIAH, 07.82.25.93.50

Poisat : Charley ROBERTO, 06.70.87.36.50

St-Marcellin : Thomas REPITON, 07.86.03.15.86, Julien MONNET, 06.76.34.22.66

St-Martin d'Hères 2 : Rayhan BEN SLAMA, 06.95.81.27.58

St-Martin d'Uriage 3 : Raphaël BRUN, 06.86.94.63.13

Villard-Bonnot Grésivaudan 2 : Anthony BOUVET, 06.24.85.62.50

Informations manquantes

Pour pouvoir compléter le tableau des correspondants avant sa publication, la CFSE remercie l'équipe de **St-Marcellin** de transmettre l'informations suivante :: couleur maillots.

FMI

Formation FMI : La formation FMI a eu lieu jeudi 22 octobre 2026. La CFSE et les équipes présentes remercient Marc MALLET pour sa présentation ludique. Les équipes n'ayant pas pu être présentes le 22/10/2026 et souhaitant suivre une formation FMI doivent directement prendre contact avec Marc MALLET, 06.52.97.94.37.

Report de match : Comme évoqué lors de la réunion plénière du 09/09/2026 (PV n° 771 du 22/09/2026), voir les Règlements Généraux du District de l'Isère de Football article 33-3.

COUPE DE L'ISÈRE, PHASE 1, TOUR 2

Tirage au sort mardi 3 novembre 2026.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

Note aux clubs : en raison du jour férié mercredi 11/11/2026, la CFSE inverse par défaut les terrains concernant les équipes recevant ce mercredi. Si toutefois possibilité de recevoir le 11/11, prévenir la CFSE et l'équipe adverse avant vendredi 30/10/2026 pour accords.

Report J02, 79699458. Tunisiens SMH – Vallée de la Gresse.

Mercredi 28/10/2026, 20h30. Just Fontaine, St-Martin d'Hères

J03, 79699461. Fasson – Rachais.

Jeudi 05/11/2026, 21h00. Meylan.

J03, 79699462. Turcs de Grenoble – Tunisiens SMH.

Lundi 02/11/2026, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

J03, 79699463. Vallée de la Gresse – St-Georges-de-Commiers.

Mercredi 04/11/2026, 21h00. Vif.

J03, 79699464. St-Martin d'Uriage 1 – Jarrie-Champ.

Mercredi 04/11/2026, 20h00. St-Martin d'Uriage.

J04, 79699645. Tunisiens SMH – Jarrie-Champ.

Inversion terrain, Lundi 09/11/2026, 20h15. Champ-sur-Drac.

J04, 79699646. St-Georges-de-Commiers – Turcs de Grenoble.

Inversion terrain, Lundi 09/11/2026, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

J04, 79699647. Fasson – St-Martin d'Uriage 1.

Jeudi 12/11/2026, 20h00. Champ-sur-Drac.

J04, 79699648. Rachais – Vallée de la Gresse.

Jeudi 12/11/2026, 21h00. Meylan.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

Note aux clubs : en raison du jour férié mercredi 11/11/2026, la CFSE inverse par défaut les terrains concernant les équipes recevant ce mercredi. Si toutefois possibilité de recevoir le 11/11, prévenir la CFSE et l'équipe adverse avant vendredi 30/10/2026 pour accords.

J03, 79699518. Sassenage – St-Martin d'Uriage 2.

Mercredi 04/11/2026, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J03, 79699519. St-Martin d'Hères 1 – Abbaye.

Lundi 02/11/2026, 20h45. Just Fontaine, St-Martin d'Hères.

J03, 79699520. FC Oisans – CEA Grenoble

Mercredi 04/11/2026, 20h15. Bourg d'Oisans.

J03. 79699517. Exempt : ASPTT Grenoble 1.

J04, 79699521. St-Martin d'Uriage 2 – CEA Grenoble.

Lundi 09/11/2026, 20h00. St-Martin d'Uriage.

J04, 79699522. Abbaye – Sassenage.

Jeudi 12/11/2026, 20h00. Michel Stijovic, Grenoble.

J04, 79699523. ASPTT Grenoble 1 – FC Oisans.

Inversion terrain, Mercredi 11/11/2026, 20h15. Bourg d'Oisans.

J04, 79699524. Exempt : St-Martin d'Hères 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

Note aux clubs : en raison du jour férié mercredi 11/11/2026, la CFSE inverse par défaut les terrains concernant les équipes recevant ce mercredi. Si toutefois possibilité de recevoir le 11/11, prévenir la CFSE et l'équipe adverse avant vendredi 30/10/2026 pour accords.

Poule A : 01) 05-08/10/2026. J02) 12-15/10/2026. J03) 02-05/11/2026. J04) 09-12/11/2026. J05) 30/11-03/12/2026.

Poule A, J03, 79699571. Poisat – Deux Rochers.

Lundi 02/11/2026, 20h00. Poisat.

Poule A, J03, 79699572. St-Marcellin – St-Martin d'Hères 2.

Jeudi 05/11/2026, 20h00. St-Marcellin.

Poule A, J03, 79699573. Mistral FC – Fontaine Les Îles.

Lundi 02/11/2026, 20h00. Vaucanson, Grenoble.

Poule A, J04, 79699574. St-Martin d'Hères 2 – Fontaine Les Îles.

Lundi 09/11/2026, 20h45. Just Fontaine, St-Martin d'Hères.

Poule A, J04, 79699575. Deux Rochers – St-Marcellin.

Lundi 09/11/2026, 20h00. Stade Chartreuse, St-Martin-Le-Vinoux.

Poule A, J04, 79699576. Poisat – Mistral FC.

Inversion terrain, Lundi 09/11/2026, 20h00. Vaucanson, Grenoble.

Report Poule A, J01, 79699565. Deux Rochers – St-Martin d'Hères.

Lundi 23/11/2026, 20h00. Stade Chartreuse, St-Martin-Le-Vinoux.

Report Poule A, J02, 79699570. Deux Rochers – Mistral FC.

Lundi 07/12/2026, 20h00. Stade Chartreuse, St-Martin-Le-Vinoux.

Poule B : 01) 05-08/10/2026. J02) 12-15/10/2026. J03) 02-05/11/2026. J04) 09-12/11/2026. J05) 23-26/11/2026. J06) 30/11-03/12/2026. J07) 07-10/12/2026.

Report Poule B, J02, 80494461. Villard-Bonnot Grésivaudan 2 – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.

Jeudi 28/10/2026, 20h00. Villard-Bonnot Grésivaudan.

Poule B, J03, 80494462. Monestier-de-Clermont – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

Jeudi 05/11/2026, 19h30. Monestier-de-Clermont.

Poule B, J03, 80494465. Domène – ASPTT Grenoble 2.

Mercredi 04/11/2026, 20h00. Domène.

Poule B, J03, 80494464. St-Martin d'Uriage 3 – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.

Match joué le 13/10/2026.

Avancé Poule B, J04, 80494467. Villard -Bonnot Grésivaudan 1 – St-Paul-de-Varces.

Mardi 03/11/2026, 20h00. Villard-Bonnot Grésivaudan.

Poule B, J02, 80494459. Exempt : St-Martin d'Uriage 3.

Poule B, J04, 80494468. Villard-Bonnot Grésivaudan 2 – Domène.

Jeudi 12/11/2026, 20h00. Villard-Bonnot Grésivaudan.

Poule B, J04, 80494469. Monestier-de-Clermont – St-Martin d'Uriage 3.

Jeudi 12/11/2026, 19h30. Monestier-de-Clermont.

Poule B, J04, 80494466. Exempt : ASPTT Grenoble 2.

Avancé Poule B, J05, 80494472. ASPTT Grenoble 2 – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.

Lundi 09/11/2026, 20h00. Montbonnot.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 27 octobre 2026 à 18h00

Procès-Verbal N°776

Président

: Christophe Carretero

Présents

: Michel Vachetta Président de la commission sportive

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.

.....

Saison 2026/2027 :

SENIORS

Courriers :

- Cazanove David : Lu et noté.
- SMH Futsal : Lu et noté (créneaux).
- USBE 38 : Lu et noté.
- FC Eyrieux-Embroye : Lu et noté.

IMPORTANT :

FMI : Pour tout problèmes ou questions sur la FMI, vous devez contacter le responsable de la commission FMI **Mr Mallet Marc**. Seule la commission est en capacité de vous donner les bons renseignements et à donner les autorisations pour les problèmes rencontrés les jours de match.

Créneaux :

Il faut que vous remplissiez sur footclubs les installations (gymnases) que vous utilisez.

La commission a été suffisamment tolérante avec les différents clubs en ce début de saison donc la commission vous informe que sans créneaux 13 jours avant la date prévue de vos rencontres, elle considérera que vous avez match perdu car non renseigné au DIF.

INFO :

COUPE NATIONALE FUTSAL U18 Garçons 2026/2027:

Ouverture des inscriptions pour la phase départementale accessible à tous les niveaux (Libre et Futsal)

Envoyez par mail (via la boîte mail officielle du club) au DIF vos engagements.

La compétition sera organisée de fin décembre 2026 à fin Janvier 2027 sous forme de plateaux.

Championnat interdistricts 38/26-07 :

1° journée de championnat S40 (jusqu'au dimanche 04/10/26).

Poule A : Futsal Picasso 2 / Futsall des géants : reporté

2° journée : (S41 du 06/10 au 11/10/26)

Poule A : Futsall des géants / SMH Futsal : Reporté

Poule B :

- Futsal Arbre de Vie 2 / FC Eyrieux-Embroye : **Le samedi 21/11/26 à 18h00** (Gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).
- Sportif Futsal Club Viennois / Pays Voironnais 2 : Reporté.

3° journée : (S44 du 27/10 au 01/11/26)

Poule A :

- SMH Futsal / Futsal Picasso 2 : Le samedi 31/10/26 à 19h00 (**gymnase Halle des sports**, St Martin d'Hères).
- Les Gueules noires / Futsall des géants : Le dimanche 01/11/26 à 19h00 (gymnase la Motte d'Aveillans, 1 Place Albert Rivet, 38770 La Motte-d'Aveillans).
- Futsal St Marcellin / Futsal centr'Alp : Le samedi 31/10/26 à 19h00 (gymnase La Saulaie, St Marcellin).

Poule B :

- USBE / Sportif Futsal Club Viennois : Le vendredi 30/10/26 à 21h15 (gymnase LA GRANGE 169 rue de la plaine 38690 Le Grand Lemps).
- FC Eyrieux-Embroye / Exempt.
- Pays Voironnais 2 / Futsal Arbre de Vie 2 : le samedi 31/10/26 à 16h45 (gymnase lafaille, Coublevie).

4° journée : (S45 du 03/11 au 08/11/26)

Poule A :

- Futsall des géants / Futsal centr'Alp : Le dimanche 08/11/26 à 18h00 (gymnase des saules, Grenoble).
- Futsal Picasso 2 / Les Gueules noires : Le vendredi 06/11/26 (gymnase Picasso, Echirolles).
- SMH Futsal / Futsal St Marcellin : **Le samedi 07/11/26 à 20h45** (gymnase Colette Besson, St Martin d'Hères).

Poule B :

- USBE / Pays Voironnais 2 : **Le samedi 06/11/26 à 21h15** (gymnase La Grange, Le grand lemps).
- Sportif Futsal Club Viennois / Futsal Arbre de Vie 2 : A définir

5° journée : (S46 du 10/11 au 15/11/26)

Poule A :

- Futsall des géants / Futsal St Marcellin : Le dimanche 15/11/26 à 18h00 (gymnase des saules, Grenoble).
- Les Gueules noires / SMH Futsal : Le dimanche 15/11/26 à 19h00 (gymnase la Motte d'Aveillans, 1 Place Albert Rivet, 38770 La Motte-d'Aveillans).
- Futsal centr'Alp / Futsal Picasso 2 : Le dimanche 15/11/26 à 18h00 (gymnase de renage, 60 rue de la maigre 38140 Renage).

Poule B : **FC Eyrieux-Embroye / USBE : Le dimanche 01/11/26 à 19h30** (gymnase Didier Dinart, Charmes sur Rhône).

COUPE NATIONALE FUTSAL Séniors Garçons 2026/2027:

2° tour : 07 et 08 novembre 2026

Qualifiés en Isère :

- USBE 38 (D) Qualifié pour le 3° tour.
- FC picasso (R2) / AFK Montmélian (R2).
- Futsal Arbre de Vie (R2) / Chassieu-Décines FC

Courriers à la commission Futsal :

Afin que les commissions concernées par vos demandes puissent traiter en temps et en heure vos Mails (envoyés depuis @laurafoot.net) ou courriers avec l'entête du club, ceux-ci devront nous être envoyés au minimum **13 jours avant** la date de la rencontre sous peine de ne pas être pris en compte.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 27 octobre 2026 à 15h00

Procès-Verbal N° 776

Président : Jean Marc BOULORD

Excusés : Aline BLANC, Jean Marc BOULORD, Gilbert REPELLIN, Aurélien VIOUX

BON à SAVOIR

- **CRITERES de DEPARTAGE pour les descentes - D2** : PV n°768 - 769
- **Championnat U19** : PV n°768 - 769
- **Championnat U17** : PV n°768 - 769
- **Mutations supplémentaires** : PV n°768 - 769
- **Les coupes jeunes** : P.V. n°774

- **RESERVES de ce WEEK-END**
- **Y aurait-il un nouveau listing ?**
- Ces réserves sont naturellement **irrecevables** : mal formulées : (Art. 186.2 des R.G. de la F.F.F.)

Club : LES AVENIERES - n°581188 : U13 : "Le joueur numéro 10 a participé à la journée 1 avec l'équipe 1."

AUTORISATIONS TOURNOIS

clubs	niveau	date	règlement joint	validation
La MURETTE - n°504823	U12	31/10/2026	oui	oui
GONCELIN - n°515122	U13	10/04/2027	oui	oui

COURRIER

Arbitre A.V. : lu et noté

Club : G.U.C. Foot FEMININ - n°760278 : c'est noté et enregistré. Votre équipe 2 est en règle.

ABSENCE de RESULTATS

Des résultats ne sont pas parvenus au DISTRICT ISERE de FOOTBALL.

Prière aux clubs recevants de faire le nécessaire **sous peine de match perdu**.

date	Catégorie - Niveau	Poule	Club recevant	Club visiteur
04 -oct	FEMININES à 11	D1	PAYS VOIRONNAIS - n°581454	St CASSIEN - n°530929

26 -sept	U18 F à 11		ECHIROLLES - n°515301	BARBERAZ - n°560679
02 -oct	VETERANS GRENOBLE	A	TUNISIENS S.M.H. - n°539477	FONTAINE - n°521191
02 -oct	VETERANS GRENOBLE	C	SEYSSINS 31 - n°530381	EYBENS - n°546478
02 -oct	VETERANS GRENOBLE	C	DEUX ROCHERS - n°553340	SEYSSINS 32 - n°530381
16 -oct	VETERANS GRENOBLE	C	RACHAIS 31 - n°546479	EYBENS 31 - n°546478
02 -oct	VETERANS NORD ISERE	A	La BATIE MONTGASCON - n°516883	DOLOMIEU - n°513318
16 -oct	VETERANS NORD ISERE	B	VALLEE de l'HIEN 38 - n°581969	St ANDRE LE GAZ - n°520603
02 -oct	VETERANS NORD ISERE	E	THODURE - n°515121	REVENTIN - n°535235
16 -oct	VETERANS NORD ISERE	E	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835	REVENTIN - n°535235
26 -sept	U13 - D2	C	SEYSSINET - n°519935	La MURETTE - n°504823
19 -sept	U13 - D3	D	St JOSEPH de RIVIERE - n°520295	GJ PAYS VOIRONNAIS CROSSEY 2 - n°565159
03 -oct	U13 - D3	D	DEUX ROCHERS 3 - n°553340	GJ PAYS VOIRONNAIS CROSSEY 2 - n°565159
10 -oct	U13 - D3	C	DEUX ROCHERS 4 - n°553340	CLAIX 2 - n°522619
26 -sept	U12	B	St QUENTIN FALLAVIER - n°560979	SEYSSINET - n°519935
10 -oct	U13 - D4	D	SEYSSINET 3 - n°519935	A.J.POISAT - n°565850
08 -oct	SENIORS à 8 - ENTREPRISES - D1		RACHAIS - n°546479	St GEORGES de COMMIIERS - n°511676
08 -oct	SENIORS à 8 - ENTREPRISES - D1		FASSON - n°681077	TUNISIENS S.M.H. - n°539477
12 -oct	SENIORS à 8 - ENTREPRISES - D1		JARRIE-CHAMP - n°512948	TURCS de GRENOBLE - n°581009
15 -oct	SENIORS à 8 - ENTREPRISES - D1		St GEORGES de COMMIIERS - n°511676	FASSON - n°681077
15 -oct	SENIORS à 8 - ENTREPRISES - D1		TUNISIENS S.M.H. - n°539477	VALLEE de la GRESSE 1 - n°545698
15 -oct	SENIORS à 8 - ENTREPRISES - D1		RACHAIS - n°546479	St MARTIN d'URIAGE - n°532637
15 -oct	SENIORS à 8 - ENTREPRISES - D2		GRENOBLE SPORT ENTREPRISES - n°610364	OISANS - n°526562
08 -oct	SENIORS à 8 - ENTREPRISES - D3	A	DEUX ROCHERS - n°553340	St MARTIN d'HERES - n°550437

15 -oct	SENIORS à 8 - ENTREPRISES - D3	A	DEUX ROCHERS - n°553340	MISTRAL F.C. - n°539465
22 -oct	COUPE SENIORS et ENTREPRISES		St MARTIN d'URIAGE 3 - n°532637	DEUX ROCHERS - n°553340
22 -oct	COUPE SENIORS et ENTREPRISES		TUNISIENS S.M.H. - n°539477	RACHAIS - n°546479
22 -oct	COUPE SENIORS et ENTREPRISES		A.S.P.T.T. corpos 2 - n°608259	DOMENE n°521966

RESERVES D'AVANT-MATCH

DOSSIER N°2627.33 : FONTAINE - n°521191 / VILLENEUVE - n°533035 : U17 – COUPE CREDIT AGRICOLE U17 – MATCH n°80023885 du 17/10/2026.

Dossier ouvert pour joueurs U18 présents sur la feuille de match.

Le club FONTAINE a écrit sur la F.M.I. : " ...Equipes de ajav avec 4 u18 pour 1 Match de u17 et 1 joueur suspendu"

Le club FONTAINE a confirmé sa réserve par courriel le 19/10/2026.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club FONTAINE pour la dire recevable : (joueurs mutés - Art.160 des R.G. de la F.F.F.)

Considérant ce qui suit :

➤ **Art.10.3 - U17 - Règlements championnat de jeunes du DISTRICT ISERE de FOOTBALL** : "Les équipes inscrites dans les championnats D2 et D3 sont autorisées à faire jouer **3 joueurs U18** et 3 joueurs U15. L'autorisation reste valable en coupe."

➤ La vérification de la feuille du match, il s'avère que **4** joueurs du club VILLENEUVE possèdent une licence **U18** et **2** joueurs possèdent une licence avec cachet mutation dont **2** joueurs avec un cachet **mutation hors période.**

➤

N°	NOM - Prénom	N° licence	Situation
1	NAJILI Abdul	9604576979	licence saisie le 08/09/2026 licence enregistrée le 08/09/2026 joueur qualifié le 13/09/2026 sans cachet
2	MANA Yanis (U18)	9603658227	licence saisie le 08/09/2026 licence enregistrée le 08/09/2026 joueur qualifié le 13/09/2026 sans cachet
3	DIALLO Elhadj	9604916927	licence saisie le 28/09/2026 licence enregistrée le 28/09/2026 joueur qualifié le 03/10/2026 avec cachet mutation hors période avec cachet interdit de compétition niveau national interdit d'obtention licence club professionnel
4	LILA Mikail (Capitaine)	9605069550	licence saisie le 09/09/2026 licence enregistrée le 09/09/2026 joueur qualifié le 14/09/2026 avec cachet interdit de compétition niveau national interdit d'obtention licence club professionnel
5	KOUROUMA Ousmane (U18)	9605811077	licence saisie le 14/09/2026 licence enregistrée le 14/09/2026 joueur qualifié le 19/09/2026 avec cachet interdit de compétition niveau national

			avec cachet interdit d'obtention licence club professionnel
6	KHATIR AHMAT Ahmat	9604990894	licence saisie le 07/10/2026 licence enregistrée le 07/10/2026 joueur qualifié le 12/10/2026 avec cachet interdit de compétition niveau national avec cachet interdit d'obtention licence club professionnel
7	BAKAYOKO Soualio	9605580399	licence saisie le 14/09/2026 licence enregistrée le 21/09/2026 joueur qualifié le 26/09/2026 avec cachet interdit de compétition niveau national avec cachet interdit d'obtention licence club professionnel
8	CISSE Mounke	9605238801	licence saisie le 11/09/2026 licence enregistrée le 11/09/2026 joueur qualifié le 16/09/2026 avec cachet interdit de compétition niveau national avec cachet interdit d'obtention licence club professionnel
9	GNAKOURI Samuel (U18)	9605273868	licence saisie le 06/10/2026 licence enregistrée le 05/10/2026 joueur qualifié le 10/10/2026 avec cachet mutation hors période avec cachet interdit de compétition niveau national interdit d'obtention licence club professionnel
10	AZZAKHNINI OUDRISS Hamza (U18)	9604218278	licence saisie le 08/09/2026 licence enregistrée le 08/09/2026 joueur qualifié le 13/09/2026 sans cachet
11	ABDALLAH ISSA Awap	9604665990	licence saisie le 08/09/2026 licence enregistrée le 08/09/2026 joueur qualifié le 13/09/2026 sans cachet

➤ **Article - 160-c des R.G de la F.F.F. : Nombre de joueurs "Mutation :** *"Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à **quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale** au sens de l'article 92.1 des présents règlements."*

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club VILLENEUVE.

➤ FONTAINE qualifié pour le tour suivant.

Score de la rencontre : 0 / 3

➤ Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club VILLENEUVE - n°533035

➤ L'amende de 32€ pour match perdu par pénalité est à la charge du club VILLENEUVE - n°5330352

➤ Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER n°2627.34 : VILLEFONTAINE 2025 - n°528363 / CROLLES - n°517504 : U19 – D1 – MATCH n°55807672 du 24/10/2026.

Le club CROLLES a écrit sur la F.M.I. : "... pour le motif suivant : des joueurs du club O. VILLEFONTAINE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain "

Le club CROLLES a confirmé sa réserve par courriel le 26/10/2026.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club *CROLLES pour la dire recevable : Joueurs brulés (Art. 22.2 du District Isère Football).*

➤ La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club VILLEFONTAINE 2025 évoluant en U20 - R2 - POULE C.

La dernière rencontre officielle de l'équipe U20 - R2 contre AIX a eu lieu le 11/10/2026.

Sur cette feuille de match, figure le nom du joueur n°12 :

➤ Emmanuel CICERON YAKADIO, licence n°2547757825, joueur qui n'a pas participé à la rencontre.

➤ Ce joueur était réglementairement qualifié pour participer à la rencontre.

Par ce motif, la C.R. rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

➤ Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club CROLLES - n°517504

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER n°2627.35 : M.O.S.3R 4 - n°580951 / C.V.L.38 2 - n°553433 : SENIORS – D4 – POULE E – MATCH n°56123869 du 18/10/2026.

Le club C.V.L.38 a écrit sur la F.M.I. : " ... pour le motif suivant : des joueurs du club MOIDIEU OS3R FC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain."

Le club C.V.L.38 a confirmé sa réserve par courriel le 19/10/2026.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club C.V.L.38 pour la dire recevable : Joueurs brulés (Art. 22.2 du District Isère Football).

Considérant ce qui suit :

➤ La vérification de la feuille du dernier match des équipes supérieures du club MOS3R évoluant en R2 - POULE D, D2 - POULE A, U20 - R1 - POULE A,

La vérification des feuilles des derniers matchs des équipes supérieures du club M.O.S.3R. :

- La dernière rencontre officielle de l'équipe R2 - POULE D contre CLUSES SCIONZIER a eu lieu le 18/10/2026, le même jour.

- La dernière rencontre officielle de l'équipe D2 - POULE A contre RUY-MONTCEAU a eu lieu le 18/10/2026, le même jour.

- La dernière rencontre officielle de l'équipe D3 - POULE D contre LIERS a eu lieu le 18/10/2026, le même jour.

- La dernière rencontre officielle de l'équipe U20 - R1 - POULE A contre MANIVAL a eu lieu le 10/10/2026

Sur cette feuille de match figure le nom des joueurs :

Numéro	NOM - Prénom	Catégorie	n° licence	match du 10/10/2026
1	BESSENAY Lenny	U20	2546741404	U20 R1
2	PESCATORE Samuel	u20	2548379009	U20 R1
3	POMART Quentin	u20	2548378162	U20 R1
4	DAVID Loys	u18	2547664934	U20 R1

5	PIGANEAU Matis	u19	2547076061	U20 R1
6	BOURGUIGNON Nathan (cap)	senior	2543079844	équipe 4
7	DEFAY Corentin	u20	2546929038	U20 R1
8	NAKKACH Rayan	u19	2548148134	U20 R1
9	CHARRETTON Jules	u19	2546976558	sans match
10	VIDON GENI Kenzo	u19	2548585914	équipe 4
11	SUIFFET Benjamin	u18	2547392489	U20 R1
12	BERKANI Tarik	u19	2546859878	U20 R1
13	MONGENET SCHAB Augustin	u19	2547062680	sans match
14	MORSILLI Lucas	u18	9604104193	équipe 4

Art 21.3-2 des R.G. de la LAuRAFoot - équipes réserves :

"Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 des règlements généraux de la FFF, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain".

Art 21.3-5 des R.G. de la LAuRAFoot - équipes réserves :

"Les dispositions du paragraphe 2 ne sont pas applicables aux joueurs U20 qui alternent participation en compétition U20 et participation en compétition Senior."

- Les joueurs U20 étaient donc régulièrement qualifiés pour participer à la rencontre.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

- Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club C.V.L.38 - n°553433

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

RESERVE d'APRES-MATCH

DOSSIER n°2627.36 : M.O.S.3R 2 - n°580951 / RUY-MONTCEAU - n°534262 : SENIORS – D2 – POULE A – MATCH n°561121289 du 18/10/2026.

Le club RUY-MONTCEAU a adressé un courriel au DISTRICT ISERE de FOOTBALL le 19/10/2026 : "... sur la participation de Léandre CHAMPION, licence 2547023991 lors du match 56121289 entre MOS 3R et RUY MONTCEAU en séniors D2 poule A le 18/10/2026. En effet ce joueur a joué le week end précédent, 10 octobre, en U20 R1 et ne pouvait donc pas jouer ce week end en séniors D2, les U20 R1 n'ayant pas de match."

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club RUY-MONTCEAU pour la dire recevable : Joueurs brulés (Art. 22.2 du District Isère Football).

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du dernier match des équipes supérieures du club MOS3R évoluant en R2 - POULE D, D2 - POULE A, U20 - R1 - POULE A,

La vérification des feuilles des derniers matchs des équipes supérieures du club M.O.S.3R :

- La dernière rencontre officielle de l'équipe R2 - POULE D contre CLUSES SCIONZIER a eu lieu le 18/10/2026, le même jour.
- La dernière rencontre officielle de l'équipe D2 - POULE A contre RUY-MONTCEAU a eu lieu le 18/10/2026, le même jour.
- La dernière rencontre officielle de l'équipe U20 - R1 - POULE A contre MANIVAL a eu lieu le 10/10/2026.

Numéro	NOM - Prénom	Catégorie	n° licence	match du 10/10/2026
1	DELAGE Axel	Senior	2547271719	
2	GALLON Nolan	Senior	2546727554	
3	JARS Mathys	Senior	2546055986	
4	PICAUT Corentin	Senior	2546218836	
5	CHAILLOUD Kevin	Senior	2546059533	
6	MILLION Dylan (Capitaine)	Senior	2544393683	
7	REBECCHI Thomas	Senior	2546018579	
8	CLEMENT Paco	Senior	2528704398	
9	KOREK Thibaut	Senior	2544903775	
10	FALCO Lorenzo	Senior	2546068897	
11	CHAMPION Leandre	U20	2547023991	U20 - R1
12	CLAIR Sylvain	Senior	2538662101	
13	GIL Nathan	Senior	2548003921	
14	FAHAM Mehdi	Senior	2546304041	

➤ **Art 21.3-2 des R.G. de la LAuRAFoot - équipes réserves :**

"Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 des règlements généraux de la FFF, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain".

➤ **Art 21.3-5 des R.G. de la LAuRAFoot - équipes réserves :**

"Les dispositions du paragraphe 2 ne sont pas applicables aux joueurs U20 qui alternent participation en compétition U20 et participation en compétition Senior."

➤ Le joueur U20, Léandre CHAMPION était régulièrement qualifié pour participer à la rencontre.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

➤ Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club RUY-MONTCEAU - n°534262
Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER n°2627.15 : Ent. FOOT des ETANGS - n°553368 / BEAUVOIR ROYAS - n°535244 : SENIORS – D4 – POULE E – MATCH n°56123846 du 20/09/2026.

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club Ent. FOOT des ETANGS - n°553368 ~~BEAUVOIR ROYAS – n°535244.~~

TERRAINS SUSPENDUS

DOSSIER n°2526.192 : Club : St MARCELLIN - n°504713 – U19 – D2 – POULE HAUTE (saison 2025-2026)

- La rencontre contre **FORMAFOOT B.V.**, le 31/10/2026 se jouera à SASSENAGE, sur le terrain synthétique à 15 h 30
- Le dernier match concerné par cette décision est prévu :
 - **le 07/11/2026 contre DEUX ROCHERS**

Par conséquent, le club St MARCELLIN est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le **lundi 26/10/2026.**

CLUBS NON A JOUR DE LEUR TRESORERIE

1^{ère} relance sur relevé-club n°2 du 1^{er} octobre 2026

533557	GRENOBLE DAUPHINE	538651	FLACHERES US
544456	FC2A (prélèvement impayé)	564975	FUTSAL St MARCELLIN
848046	RIVOIS FUTSAL OLYMP.		

Mise en demeure sur reste dû saison 2025/2026

615032	METROPOLITAINS FC
--------	-------------------



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Mardi 27 octobre 2026

Proces-Verbal N° 776

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 6 novembre 2026 au lundi 9 novembre 2026

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.) VILLENEUVE

samedi 7 novembre 2026

PLATEAU U8-U9 AJAV A 10H

PLATEAU U10 3 EQUIPES AJAV A 12H30

PLATEAU U11 3 EQUIPES AJAV A 12H30

MATCH U13 D3 AJAV / EYBENS A 14H30

MATCH SENIORS R3 AJAV / SEYSSINET A 19H

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot) BACHELARD

samedi 7 novembre 2026

PLATEAU U11 3 EQUIPES ASIEG A 10H

MATCH U15 A 8 TURCS / MANIVAL A 15H

dimanche 8 novembre 2026

MATCH SENIORS D3 TURCS / CLAIX A 12H30

MATCH SENIORS D2 TURCS / SASSENAGE A 14H30

lundi 9 novembre 2026

MATCH SENIORS ENT A 8 ST GEORGES COMMIERS / TURCS A 20H

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique) VAUCANSON

samedi 7 novembre 2026

MATCH U13 D1 MISTRAL / VALLEE DU GUIERS A 14H

MATCH U17 D3 MISTRAL / ABBAYE A 16H

dimanche 8 novembre 2026

MATCH SENIORS F A 8 MISTRAL / UO PORTUGAL A 10H

lundi 9 novembre 2026

MATCH SENIORS ENT A 8 MISTRAL / POISAT A 20H

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON) STIJOVIC

samedi 7 novembre 2026

PLATEAU U10 3 EQUIPES ABBAYE A 10H

dimanche 8 novembre 2026

MATCH SENIORS D5 ABBAYE / MAHORAIS A 14H30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON) STIJOVIC

samedi 7 novembre 2026

MATCH U14 R1 GF38 / ST PRIEST A 14H

dimanche 8 novembre 2026

MATCH SENIORS R2 FC2A / VILLEFONTAINE A 14H30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON) ESPAGNAC

samedi 7 novembre 2026

MATCH U15 D4 GF38 / GONCELIN A 15H

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE) ESPAGNAC

samedi 7 novembre 2026

MATCH U13 D3 GF38 / SEYSSINS A 10H

MATCH U13 D1 GF38 / 2 ROCHERS A 10H

PLATEAU U10 3 EQUIPES FC2A A 12H

PLATEAU U11 3 EQUIPES FC2A A 12H

MATCH U17 D3 FC2A / GIERES A 16H

MATCH U19 D2 FC2A / ST PAUL VARGES A 18H

dimanche 8 novembre 2026

MATCH SENIORS D3 FC2A / EYBENS A 14H30

STADE ROGER GARCIN - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.) ROGER GARCIN

samedi 7 novembre 2026

PLATEAU U11 3 EQUIPES GF38 A 10H

MATCH U15 R1 GF38 / ST PRIEST A 14H

MATCH U17 NAT GF38 / OL A 17H30

dimanche 8 novembre 2026

MATCH SENIORS F L2 GF38 / EVIAN TG A 15H

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE VO

samedi 7 novembre 2026

PLATEAU U10 3 EQUIPES USVO A 10H

PLATEAU U11 3 EQUIPES USVO A 10H

MATCH U19 D1 USVO / DOMARIN A 12H30

MATCH U17 D1 USVO / SEYSSINS A 16H

dimanche 8 novembre 2026

MATCH U16 R2 USVO / ETOILE BELLE MERCURY A 13H



COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 27 octobre 2026

Procès-Verbal N°776

PPF U13 GARÇONS

Dans le cadre du PPF U13 Garçons, la commission Technique du District de l'Isère organise une journée "Open".

Cette action concerne tous les joueurs nés en 2014 et qui n'ont pas participé au 1er tour de détection du 21 octobre.

Elle se déroulera le mercredi 11 novembre de 09H00 à 12H00 à Sassenage, Complexe du Vieux Melchior, 1 rue Pierre de Coubertin.

Une convocation sera envoyée lorsque les inscriptions seront clôturées.

Inscription ouverte jusqu'au vendredi 7 novembre via le lien suivant :

<https://forms.gle/6GWjdpAUTHXG69TX9>

Renseignements :

David CAZANOVE – dcazanove@isere.fff.fr

Mehdi BENLAHRACHE – mbenlahrache@isere.fff.fr

RETOUR SUR LE RASSEMBLEMENT INTERDISTRICTS U14 FEMININ

Centre Tola-Vologe – 21 au 23 octobre 2026

Le RID U14F, c'est 3 quadrangulaires de 4 délégations issues de la LAURAFOOT, les premières de chaque quadrangulaire et les meilleures secondes se qualifiant pour le Final Four U14F en novembre 2026.

▪ **Jeudi 22/10**

Un premier match effectué contre la sélection du District de Lyon et du Rhône. Une rencontre où nous parvenons à ouvrir la marque rapidement puis nous subissons davantage les débats pour finalement perdre 2-1 malgré une discipline et une débauche d'énergie importante de la part de nos joueuses.

La 2^{ème} rencontre de la journée nous oppose à la Savoie ; match plutôt équilibré mais qui bascule en notre faveur à 2 minutes du terme : victoire 3-2.

▪ **Vendredi 23/10**

La dernière opposition de ce rassemblement nous confronte au district du Cantal avec l'obligation de

gagner pour espérer se qualifier pour le Final Four de Novembre. Malheureusement nous manquons de fraîcheur, de dynamisme et de conviction pour faire des différences face à un bloc bas très solidaire. Malgré quelques tentatives en 2^{ème} période nos adversaires finissent par nous punir sur une contre-attaque : défaite 0-1.

Au-delà de la déception sportive, les joueuses ont su représenter la sélection avec un bon état d'esprit mais mesurent l'écart de niveau avec d'autres sélections et le travail restant à accomplir pour celles qui aspirent à évoluer à des échelons régionaux et/ou nationaux.

Certaines de nos joueuses seront probablement revues par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes lors d'un rassemblement régional en février ; pour les autres le suivi se poursuivra au niveau départemental avec les actions de PPF Féminin lors des vacances de février et avril.

Classement final 2026 – Quadrangulaire Poule A :

1. LYON & RHÔNE A : 12 points
2. SAVOIE : 4 points
3. ISERE : 4 points
4. CANTAL : 4 points

V : 4 points – Nul (victoire TAB) : 2 points – Nul (défaite TAB) : 1 point – D : 0 point



10 clubs sont représentés au sein de la sélection d'Isère :

- GRENOBLE FOOT 38 (Clémentine ROUCHON, Nestaba DIAKHABY)
- OC EYBENS (Lucie MIRGUET)
- US REVENTIN VAUGRIS (Lara HENRIQUES FARIA)
- JS ST GEORGES DE COMMERS (Elisa CONTE)
- US LA MURETTE (Johanna FIZIR ONORATI)
- US GIERES (Kessy ROBIN)
- OLYMPIQUE VILLEFONTAINE 2025 (Jana BENNEKROUF)
- CHATON ESTRABLIN (Luna KOSEOGU)
- ES MANIVAL (Lola VIEIRA)

Leyna COELHO a représenté l'Isère à l'arbitrage ; félicitations à elle également... !

Encadrement : Karl PLANCHE, Mathilde BLANCHEVOYE, Jérémy HUGONNARD-ROCHE

FORMATIONS 2026-2027

Pour rappel vous êtes autorisés à inscrire 4 licenciés maximum du même club par session.



Formations 2026/2027 Certificats Fédéraux Initiateurs

CFI U6/U9		CFI U10/U13		CFI U14/U19		CFI Seniors	
24 & 25 août	FCBNI (St Chef)	27 & 28 août	FCBNI (St Chef)	18 septembre & 09 octobre	USVO (Grenoble)	06 & 20 novembre	St Georges de Commiers
18 & 25 février	FC2V (Virieu)	17 septembre & 08 octobre	USVO (Grenoble)	05 & 19 novembre	St Georges de Commiers	11 & 21 mai	À définir
08 & 29 avril	US Chatte	19 & 26 février	FC2V (Virieu)	12 & 26 mars	US Thodure Beaurepaire		
		11 & 25 mars	US Thodure Beaurepaire				
		09 & 30 avril	US Chatte				
		10 & 20 mai	À définir				



CFI Féminin U14-U19		CFI Projet		CFI Gardiens de But	
05 & 19 mars	À définir	Date courant 2eme partie saison	Sassenage	23 & 24 novembre	Saint-Marcellin

FORMATIONS

Contacts

Conseiller Technique PPF BARTOLINI Thomas 06.17.76.62.01 / tbartolini@isere.fff.fr	Responsable administrative DA ROCHA Elisabeth 04.76.26.82.90 / edarocha@isere.fff.fr
--	--

Les Formations jusqu'à mars

sont ouvertes en ligne, vous pouvez vous inscrire.

CFI SENIORS 6 ET 20 NOVEMBRE 2026 A ST GEORGES DE COMMIERS

Liste des inscrits au 2710

ABDEL SATER Mohamad
BEN HAMOU Farouk
BRUNET MANQUAT PERRA Dylan
CAPELLI Alexandre
CENGIZ Emrah
COUX Vincent
DA SILVA Johan
ERRICO Guillaume
GARON GUINAUD Mathias
GUILLET AYMES Benjamin
LANGERON Jean Marie
MARIE LUCE Jean Francois
NIGGLI Emmanuel
RAHINE Youssef
SAADI Brahim
SAINT FORT Robert
STOLFA Anthony
TATAR Sacha

GUC FOOTBALL FEMININ
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
C.A. GONCELIN
C.S. MIRIBEL LES ECHELLES
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
J.S. ST GEORGEOISE
J.S. ST GEORGEOISE
J.S. ST GEORGEOISE
A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE
U.S. JARRIE CHAMP
CLAIX F
AIGLON LE LAMENTIN
A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE
VALLEE DE LA GRESSE
F.C. D'ECHIROLLES
FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
CLAIX F
U.S. JARRIE CHAMP

CFI U14-U19 5 ET 19 NOVEMBRE 2026 A ST GEORGES DE COMMIERS

Liste des inscrits au 26/10

ARI Orbay
BAHOUCHE Yassine
BENFAIZA Zied
BITTANTE Sylvain
BONNIOT Evan
BONNIOT Mylann
BOUSSADIA Lamine
BOUZIDI Oualid
CABOUX Mathis
CABOUX Maxence
CHENEVIERE Solen
CUGNE Aurelien
DIOMI KIVATA Gus
FALLIEX Hugo
FRANCILLON Cedric
GAILLARD Lucas
GOYET Ylann
GUADALOPPA Eloi
LE ROUX Gregory
PERRIER Brandon
SCHMITZ Maxime
STACCHETTI Sebastien
TEIXEIRA Jose
TRIGUEIRO PEREIRA Mathias
ZAWOL Ludovic

RHONE CRUSSOL FOOT 07
O.C. D'EYBENS
SEYSSINET
A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE
J.S. ST GEORGEOISE
J.S. ST GEORGEOISE
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
F.C. SEYSSINS
U. S. BEAUVOIR ROYAS
U. S. BEAUVOIR ROYAS
O.C. D'EYBENS
F.C. CANTON DE VINAY
ISLE D'ABEAU F.C.
GIERES
A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE
FC OISANS
C.S. NIVOLAS VERMELLE
ENT.S. DU RACHAIS
F.C. VALLEE DE LA GRESSE
F.C. SEYSSINS
C.S. NIVOLAS VERMELLE
U.S. SASSENAGEOISE F.
U.S. GIEROISE
U.S. GIEROISE
F.C. CROLLES BERNIN

CFI GARDIEN DE BUT MODULE INITIATION LES 23 ET 24 NOVEMBRE 2026

Liste des inscrits au 20/10/26

AGERON Gabriel	U.S. MOURSOISE
BARRALON Cedric	A.S. ST MARCELLOISE
BIARD Noah	U.S. CORBELIN
CELEP Julien	J.S. ST GEORGEOISE
DA SILVA Johan	J.S. ST GEORGEOISE
GAULTIER Jerome	CERC.S. DE MALATAVERNE
MAPAKOU Tendart	ESPOIR VALENTINOIS
METERREAU Fabien	F.C. CHIRENS
PEYRARD Antoine	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
PILLET AUBRY Pierre	J.S. ST GEORGEOISE
TATAR Sacha	U.S. JARRIE CHAMP
TOMA Walter	C.OM. CHATEAUNEOIS (sous réserve)
ZAWOL Ludovic	F.C. CROLLES BERNIN
ZIDOURI Yanis	U.S. RO-CLAIX

INFO LIGUE : inscriptions aux Diplômes Fédéraux

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires d'équivalence sont désormais disponibles [sur maformation.fff.fr](http://sur.maformation.fff.fr).

Dates :

Journées complémentaires 26/27

JC Coach Jeunes et Séniors	19 novembre 2026	Cournon
JC Coach Jeunes et Séniors	23 novembre 2026	Sassenage (District 38)
JC Coach Jeunes et Séniors	15 décembre 2026	Viriat (District 01)
JC Coach Jeunes et Séniors	6 janvier 2027	Annecy
JC Coach Jeunes et Séniors	4 février 2027	Lyon (Tola Vologe)
JC Coach Jeunes et Séniors	11 mars 2027	Cournon
JC Coach Jeunes et Séniors	7 avril 2027	Lyon (Tola Vologe)
JC Coach Jeunes et Séniors	17 juin 2027	Saint Priest en Jarez
JC Coach Jeunes et Séniors	23 juin 2027	Lyon (Tola Vologe)

Ces formations complémentaires ont pour objectif de monter en compétences les titulaires des CFF1, CFF2 et CFF3 souhaitant accéder aux différents DF par équivalence
La ligue informe de l'ouverture des **inscriptions aux Diplômes Fédéraux** pour la saison 2025/2026.

Vous trouverez l'ensemble des informations utiles (présentation des diplômes, modalités d'inscription, calendrier...) sur le site de la LAuRAFoot :

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES

NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez-vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafont.fff.fr